

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

RENSEIGNEMENTS POUR LES CANDIDATES – 2019

Admissibilité

L'ECRSF est ouvert aux sages-femmes formées à l'étranger et aux candidates en pratique sage-femme formées au Canada, comme mentionné ci-après.

Les sages-femmes formées à l'étranger peuvent passer l'ECRSF si elles ont réussi une évaluation préalable à l'apprentissage ou être officiellement inscrite au dernier trimestre* 1 d'un programme de préparation à l'emploi ou de perfectionnement approuvé ou reconnu par un établissement d'enseignement provincial ou territorial offrant un programme de pratique sage-femme. Voici quelques-uns des programmes d'évaluation ou de préparation à l'emploi qui sont actuellement approuvés. Il convient de noter que l'approbation de programmes particuliers comme voie d'inscription peut varier d'une administration à une autre.

- ❖ International Midwifery Pre-Registration Program (IMPP)
- ❖ Multijurisdictional Midwifery Bridging Program (MMBP)
- ❖ Prior Learning and Experience Assessment of Alberta (PLEA)
- ❖ Programme d'appoint pour les sages-femmes formées à l'étranger de l'UQTR

Les candidates en pratique sage-femme formées au Canada peuvent passer l'ECRSF si elles ont réussi ou être officiellement inscrite au dernier trimestre d'un programme canadien de formation en pratique sage-femme approuvé ou reconnu par un établissement d'enseignement provincial ou territorial offrant un programme de pratique sage-femme. Les programmes de formation en pratique sage-femme actuellement approuvés incluent ceux offerts aux universités suivantes. Il convient de noter que l'approbation de programmes particuliers comme voie d'inscription peut varier d'une administration à une autre.

- Université Laurentienne
- Université McMaster
- Mount Royal Université
- Ryerson Université
- Université de la Colombie-Britannique
- Collège universitaire du Nord
- Université du Québec à Trois-Rivières

¹ Le dernier trimestre de l'International Midwifery Pre-Registration Program (IMPP) et du Manitoba Assessment and Gap Training Program correspond au moment où « l'évaluation finale » est effectuée et où la candidate est réputée admissible à la poursuite du programme.

Le dernier trimestre du programme d'appoint en pratique sage-femme de l'UQTR correspond au moment où la candidate effectue son stage en milieu clinique.

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

Une preuve d'admissibilité doit être fournie, selon le cas, par la candidate ou par le responsable d'un programme de formation en pratique sage-femme, d'un programme de préparation à l'emploi ou de perfectionnement ou d'un organisme de réglementation des sages-femmes provincial ou territorial.

Inscription à l'examen

1. Remplissez le *formulaire d'inscription à l'ECRSF* et le *formulaire d'identification de la candidate* pour la province où vous présentez une demande.
2. Transmettez le formulaire d'inscription et le formulaire d'identification de la candidate ainsi qu'une photo récente grandeur passeport et le règlement des frais à l'organisme de réglementation de la pratique sage-femme de la province où vous présentez une demande. Les formulaires ET le paiement doivent être reçus avant la date limite d'inscription à l'examen. (Communiquez avec votre organisme de réglementation local pour obtenir les méthodes de paiement acceptables.)
3. Des renseignements supplémentaires, y compris le lieu de la séance de l'ECRSF, vous seront transmis après le traitement de votre inscription.

Les villes suivantes ont offert l'ECRSF dans le passé :

Vancouver	Saskatoon	Kugluktuk	Montréal
Edmonton	Calgary	Halifax	
Winnipeg	Toronto	Sudbury	

Veillez consulter ce site Web pour obtenir les séances de l'ECRSF dans ces villes ainsi que dans d'autres villes canadiennes. **Les séances d'examen ne sont pas offertes dans toutes les villes.** Les candidates doivent indiquer dans quelle ville elles comptent passer l'examen sur le formulaire d'inscription. Une fois sélectionnée, cette ville ne peut pas être changée. Avant l'inscription, les candidates doivent confirmer auprès de leur organisme de réglementation local qu'une séance d'examen est offerte dans la ville qu'elles ont sélectionnée.

Calendrier de l'examen

Date de l'examen	Date limite d'inscription ¹	Date limite de désistement ²
2 mai 2019	8 mars 2019	5 avril 2019

1 Les formulaires et les frais d'inscription doivent être reçus avant la date limite d'inscription.

2 Politique d'abandon – 75 % des frais seront remboursés aux candidates qui se désistent avant la date limite d'abandon. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Les candidates dont la preuve de réussite du programme en pratique sage-femme n'aura pas été reçue par l'organisme de réglementation 48 heures avant la date de l'examen ne seront pas autorisées à se présenter à l'examen. En outre, 100 % des frais versés seront portés au crédit

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

du paiement d'un prochain examen. Les circonstances exceptionnelles comme des blessures graves, une hospitalisation ou une maladie seront considérées au cas par cas. Veuillez communiquer avec votre organisme de réglementation.

À noter : l'examen aura lieu de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Les candidates doivent se présenter sur les lieux de l'examen avant 8 h 30 et avant 13 h 15 au risque de se voir refuser l'admission. La pause-repas doit être prise à l'extérieur du site de l'examen.

Format de l'examen

Au total, l'examen comprend entre 210 et 230 questions qui prennent la forme de questions à choix multiple indépendantes et de questions à court développement basées sur des cas.

Les questions d'examen sont tirées de la banque de données de l'ECRSF conformément au *Plan directeur de l'ECRSF*. Le contenu de l'examen est basé sur le document *Compétences canadiennes pour les sages-femmes*. Les deux documents sont disponibles sur le site www.cmrc-ccosf.ca. Le pourcentage de questions d'examen pour chaque compétence est indiqué ci-dessous.

Compétences générales	5 à 10 %
Éducation et counseling	5 à 10 %
Suivi prénatal	25 à 30 %
Soins prénatals	25 à 30 %
Suivi postnatal – Mère	10 à 15 %
Suivi postnatal – Nouveau-né	10 à 15 %
Soins de santé des femmes	1 à 5 %
Aspects professionnels et juridiques	1 à 3 %
Développement professionnel	1 à 3 %

Pour représenter l'éventail des soins qu'une sage-femme canadienne devrait être en mesure de fournir, un peu plus de la moitié des questions porteront sur un scénario basé dans un milieu non hospitalier, tandis que le reste des questions sera basé sur un scénario basé dans un milieu hospitalier. Un peu plus de la moitié des questions représenteront des situations normales en pratique sage-femme, tandis que le reste des questions sera lié à des situations anormales.

Langue

L'examen est offert en anglais ou en français. Veuillez indiquer cette préférence sur le formulaire d'inscription. À l'heure actuelle, la langue par défaut est l'anglais, sauf si le français est expressément demandé.

Besoins spéciaux

Les demandes de mesures d'adaptation particulières pour l'examen doivent être accompagnées de documents à l'appui détaillés sous forme écrite et fournis par un tiers comme votre médecin, psychologue ou chef religieux suivant le cas. Les candidates doivent transmettre les coordonnées de la personne qui fournit l'opinion.

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

Les demandes de mesures d'adaptation particulières pour l'examen doivent être reçues avant la date limite d'inscription à l'examen. Elles seront évaluées par le comité d'examen. Bien que les responsables de l'ECRSF fassent leur possible pour fournir les mesures d'adaptation appropriées, ce n'est pas garanti.

Admission à l'examen

Pour être admises à l'examen, les candidates doivent fournir au/à la surveillant(e) de l'examen une carte d'identité avec photo et la lettre d'admissibilité à passer l'examen que vous a transmise votre organisme de réglementation provincial.

Vous ne devez pas apporter d'objets personnels, de matériel didactique, d'aliments ni de boissons à l'examen, sauf si vous avez reçu une permission écrite à la suite d'une demande relevant de « besoins spéciaux », auquel cas vous devez présenter votre lettre de permission au/à la surveillant(e) de l'examen. Tout objet apporté sera conservé par le/la surveillant(e) de l'examen pendant toute la durée de l'examen. De l'eau sera fournie.

Ne pas porter des parfums sur le site d'examen en raison de problèmes d'allergie de certains candidats.

Note de passage de l'examen

La note de passage de l'ECRSF a été établie à l'aide d'un procédé normalisé qui garantit un niveau de compétence professionnelle adéquat des sages-femmes au Canada. Les documents d'examen sont validés, puis font l'objet d'une vérification statistique de leur fiabilité. L'ECRSF utilise un système de rédaction des questions et une procédure de normalisation qui assurent l'égalité et l'équité entre les candidates, les versions d'examen et leur administration d'une année à l'autre. Étant donné la complexité du processus, il est possible que la note de passage de l'examen varie légèrement d'une séance à l'autre.

Résultats d'examen

Les examens sont corrigés à l'aide d'un système de notation automatisée et ils sont vérifiés à la main.

Les rapports de notation des examens (réussite ou échec) seront postés par votre organisme de réglementation provincial dans les 5 à 6 semaines suivant la date d'examen. Les résultats ne seront pas fournis verbalement ni par courriel.

Politique de reprise d'examen

Les candidates peuvent passer l'ECRSF autant de fois que souhaiter. Après trois essais, les candidates doivent présenter une preuve de formation supplémentaire pertinente au comité d'examen au moment de l'inscription.

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

Formulaire d'inscription

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Veillez fournir vos coordonnées à jour ci-dessous. Si ces renseignements changent avant la date de l'examen, communiquez immédiatement avec votre organisme de réglementation provincial pour lui donner des renseignements à jour.

Prénom _____ Nom _____ 2^e prénom _____

Adresse _____ Ville _____

Province/État _____ Code postal _____ Pays _____

Date de naissance _____

Téléphone à la maison _____ Téléphone au travail/cellulaire _____

Télécopieur _____ Courriel _____

L'ECRSF est offert en français ou en anglais. Cochez votre langue préférée.

Français

Anglais

Une requête d'accommodement particulier pendant l'examen doit être reçue à la date limite pour l'inscription à l'examen. De telles requêtes seront considérées sur une base individuelle. L'ECRSF, tout en faisant de son mieux pour répondre aux demandes d'accommodement, ne peut garantir sa disponibilité. (Pour plus d'information veuillez-vous référer à la page 3).

Demandez-vous une aide particulier ou un accommodement pour la journée de l'examen?

Oui

Non

Si oui, veuillez élaborer.

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

Exigences en matière d'admissibilité

Veillez indiquer de quelle manière vous remplissez les exigences en matière d'admissibilité à l'examen

- Programme de préparation à l'emploi. Veuillez préciser _____
- Prior Learning and Experience Assessment of Alberta (PLEA)
- Université

Veillez indiquer le nom et le lieu de votre programme de formation à la pratique sage-femme

Si vous avez été formée à l'extérieur du Canada, veuillez préciser dans quelle institution et dans quel pays

Langue maternelle

- Anglais
- Français
- Autre _____

DATE ET SITE DE L'EXAMEN

- *Les séances de l'ECRSF ne sont pas offertes dans toutes les provinces. Assurez-vous que la province que vous avez sélectionnée offre une séance à la date d'examen indiquée. Confirmez la ville hôte avant l'inscription.*

Date de l'examen : _____
Voir la Feuille de renseignements de l'ECRSF pour les dates et les heures.

Site de l'examen : _____ (ville hôte)

FRAIS ET PAIEMENT

Frais de l'ECRSF 750 \$ Ci-joint

Autorisation VISA/ MasterCard (Vous devez obtenir une feuille séparée auprès de l'organisme de réglementation participant. Voir la liste.) 750 \$ Ci-joint

**Dates limites d'inscription et renseignements liés aux abandons sur la Feuille de renseignements de l'ECRSF ci-jointe.
Les inscriptions tardives ne sont pas acceptées.**

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DE LA CANDIDATE

Tapez ou écrivez lisiblement :

Joindre la photo
récente de la
candidate ici.

N° de dossier CMRE: _____

Nom de la candidate _____

Adresse actuelle _____

Date de naissance _____

Date de l'examen _____

Lieu de l'examen _____

ATTENTION SURVEILLANT(E) : **À remplir le jour de l'examen avant que la candidate passe l'examen :**

Type de carte d'identité de la candidate : _____

Numéro de la carte d'identité : _____

Signature de la candidate : _____

Identifié et authentifié par : _____

Date : _____

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

Transmettre le formulaire d'inscription, le formulaire d'identification de la candidate et le règlement des frais à l'organisation hôte.

- *Le paiement doit prendre la forme d'un chèque certifié émis à l'ordre de l'organisation hôte, sauf indication contraire.*

College of Midwives of Alberta

119E 1144 29 Ave NE
Calgary, AB T2E 7P1

- S'il vous plaît vérifier avec CMA sur les options de paiement.

College of Midwives of British Columbia

#900-200 rue Granville.
Vancouver, Colombie-Britannique
V6C 1S4

- Le CMBC accepte les chèques, les traites bancaires et les mandats en fonds canadiens. Les paiements sur carte VISA ou MasterCard sont acceptés moyennant un supplément de 3 %.
- Vous devez obtenir une feuille d'autorisation de la carte de crédit à transmettre avec le formulaire d'inscription à l'ECRSF.

College of Midwives of Manitoba

230 – 500, avenue Portage
Winnipeg, Manitoba R3C 3X1

- Le CMM accepte les chèques, les traites bancaires et les mandats en fonds canadiens.

Midwifery Regulatory Council of Nova Scotia

1894 rue Barrington
P.O. Box 488
Halifax, N.S.
B3J 2R8

- MRCNS accepte le paiement par chèque, par traite bancaire ou par mandat poste en devises canadiennes au nom du *Gouvernement of Nova Scotie*

Midwifery Council of New Brunswick

PO Box 20315
King's Place PO
Fredericton, New Brunswick
E3B 0N7

- S'il vous plaît vérifier avec MCNB sur les options de paiement.

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

College of Midwives of Ontario

21 St. Clair Avenue East, Suite 303
Toronto, Ontario M4T 1L9

- CMO accepte seulement un chèque certifié ou un mandat poste et n'accepte pas de paiement par carte de crédit

Ordre des sages-femmes du Québec

1200, ave. Papineau, Bureau 450
Montréal, Québec
H2K 4R5

- S'il vous plait vérifier avec OSFQ sur les options de paiement.

Saskatchewan College of Midwives

PO Box 32097
Regina, Saskatchewan
S4N 7L2

- S'il vous plait vérifier avec SCM sur les options de paiement.

Government of Nunavut - Dept of Health & Social Services

Attn. B. Harvey
PO Box 390
Kugluktuk, Nunavut
X0B 0E0

- Seuls les chèques personnels, les mandats ou de traites bancaires.